

les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



NUMERO 3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

POSSIBILITÉ THÉORIQUE DE COORDINATION INFORMATIQUE DES SOURCES D'INFORMATION SUR LA PRÉSENCE DES ÉTRANGERS EN ITALIE

Franco MAROZZA
(Institut Central de la Statistique, Rome, Italie)

La présente communication est à relier à un précédent travail exécuté dans le cadre des récentes tentatives d'estimation de la présence étrangère en Italie. Ce travail qui a fait l'objet d'une publication* constitue une sorte de bilan de la recherche italienne dans ce domaine.

Plus précisément, on a procédé à un examen complet des sources d'information sur la présence des étrangers en Italie, en prenant en considération les enquêtes de l'ISTAT, celles du Ministère de l'Intérieur, du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, du Ministère de la Santé, du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère de l'Instruction publique et d'autres sources, y compris celles provenant de pays étrangers. Ce travail a été fait en considérant les possibilités théoriques de coordination informatique des diverses sources et en formulant une proposition concrète de liaison.

Pour ce qui est de l'ISTAT, on a pu examiner les données fournies par le recensement, les statistiques démographiques (naissances, décès et mariages, changement de résidence et mouvement migratoire), les statistiques scolaires (collèges et universités) et les statistiques judiciaires (civiles et pénales).

Pour le reste, on a considéré les statistiques des diverses sources administrations centrales et diverses sources non officielles. Sans négliger certaines enquêtes réalisées à l'étranger.

On a constaté que ces diverses sources n'étaient aucunement coordonnées. Dans ces conditions, il apparaît, à maints égards, fort intéressant en recourant à l'informatique, de relier ces diverses archives afin d'obtenir une plus-value d'informations sur le problème délicat des étrangers.

Dans cet esprit, nous proposons de réaliser, par une technique particulière de liaison, des ponts entre les diverses archives, en considérant quelques variables ou paramètres fondamentaux.

Puisque les archives sont très différentes, les micro-informations devraient être liées non seulement sur la base d'un critère déterministe, en cherchant à identifier exclusivement les couples d'observations qui se réfèrent à la même unité, mais aussi en

* «La presenza straniera in Italia : nuovi contributi conoscitivi» Studi Emigrazione, ROMA 1986 — 82-83.

utilisant un critère stochastique, c'est à dire en associant les observations pour lesquelles la probabilité qu'elles appartiennent au même sujet, est maximum. La probabilité que les observations doivent être attribuées au même sujet dépend du couple de valeurs des variables relevées dans les enquêtes et considérées deux à deux. Les paramètres (sexe, date et lieu de naissance ou âge et nationalité) doivent absolument coïncider, tandis que les autres variables doivent montrer une certaine congruence, même si celle-ci ne peut être prise comme critère absolu pour la liaison.

Les possibilités qui peuvent se présenter en phase de liaison sont :

- une combinaison des paramètres n'est pas présente dans une des archives :
 - si la combinaison manque dans l'archive principale. Ou bien on ne s'occupe pas de la liaison, ou bien on trouve une unité suffisamment semblable pour la liaison, sur la base de la correspondance totale ou partielle des variables;
 - si la combinaison manque dans l'archive à associer. On passe à l'examen des combinaisons successives;
- même si les paramètres peuvent être associés, il n'y a pas une correspondance absolue des variables, qui peuvent différer l'une par rapport à l'autre. On les associe également;
- il y a correspondance parfaite entre les archives que l'on associe.

Bien sûr, la procédure de liaison devra tenir compte de l'utilisation des informations non associées et elle essaiera de les récupérer même si ces informations ne présentent pas des valeurs identiques pour les paramètres retenus. On procèdera alors à une seconde tentative de liaison, en réduisant le nombre des paramètres, en choisissant les unités les plus semblables à celles utilisées dans la liaison et en se bornant à celles qui diffèrent peu quant aux valeurs des variables.

La proposition avancée est exclusivement un exercice théorique, pour tâcher de résoudre un problème de grande actualité. L'idéal serait de procéder en Italie, comme on le fait par exemple au Danemark, pays où les citoyens à leur naissance, et les étrangers à l'entrée dans le pays, reçoivent un numéro de code qui permet de suivre l'évolution de leur situation démographique, résidentielle, culturelle et judiciaire. Lorsque cela n'est pas possible, du moins faut-il chercher à utiliser au mieux les sources disponibles, en essayant de les coordonner, de les rendre homogènes, d'obtenir en les croisant une vérification des archives et un surplus d'informations, en réduisant, en somme, le degré élevé d'entropie du système population étrangère. Par notre travail, nous entendons apporter une contribution à cet effort, grâce à l'examen attentif du matériel disponible d'une part, et, d'autre part, en formulant une hypothèse de liaison. L'entreprise n'est pas aisée. Mais si cette contribution peut susciter de nouvelles idées et hypothèses de travail, l'auteur aura alors atteint son objectif.

NOTES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. «Il Mattino» du 4.1.86 évalue à plus d'un million le nombre des étrangers présents illégalement en Italie.
2. L. BIANCHI, *La Nation* du 17.1.1986.
3. DE RITA, *Corriere della Sera* du 20.1.1986, affirme non seulement que le flux migratoire italien vers l'étranger et celui du Sud vers le Nord est terminé, mais qu'il en est de même pour l'immigration clandestine des étrangers en Italie. Il ne s'agit donc pas de faire face à un flux continu, mais d'ordonner le stock de personnes arrivées dans la seconde moitié des années 1970 et qui sont allées occuper les bas niveaux de la structure professionnelle (ceux que les italiens refusaient).
4. A. GOLINI, Istituto ricerca popolazione du CNR (IRP), contribution au Congrès international «Le fonti statistiche e l'economia dei paesi del Mediterraneo», Naples, décembre 1985.
5. On calcule que la communauté italienne à l'étranger s'est stabilisée autour de 5 millions d'unités, mais la typologie change dans le temps : de subalternes, nos travailleurs deviennent des spécialistes hautement rétribués, surtout dans les pays de l'OPEP : E. SONNINO, Ouverture du congrès «Immigration étrangère en Italie», 22.3.83.
6. N. FEDERICI, «Les caractéristiques de la présence étrangère en Italie et les problèmes qui en découlent», Congrès «Immigration étrangère en Italie», 22.3.83.
7. Projet de loi sur les étrangers, SENAT de la République, DDL 1640 (IX législature), initiative du sénateur GARIBALDI.
8. Publication du Ministère de la Justice sur les délits commis par des mineurs étrangers.
9. Gazette officielle n. 45 du 24.2.1986, décret 27.1.1986, rétablissement du visa d'entrée en Italie pour les ressortissants algériens; décret du 27.1.1986, rétablissement du visa d'entrée en Italie pour les ressortissants tunisiens; décret du 31.1.1986, instauration d'un visa d'entrée en Italie pour les ressortissants du Kenya.
10. A. CORTESE, Congrès «Immigration étrangère en Italie», 1983.
11. M. NATALE, Sources et méthodes de relevés de la population étrangère en Italie, 1983.
12. A. CORTESE, «Les étudiants en Italie», Affaires sociales internationales an X, n. 3, 1982.
13. CENSIS, «Les travailleurs étrangers en Italie», Rome, 1979. Pour les tendances récentes voir aussi C. CALVARUSO, «Les travailleurs clandestins : vers un nouveau modèle de migrations internationales», dans *Mouvements migratoires et marchés du travail*; F. ANGELI, Milan 1981 et G. DE RITA, «La condition des travailleurs étrangers en Italie», Congrès du Palais Grassi «Immigration étrangère», Venise 15-16 janvier 1983.
14. F. MAROZZA, «Les registres de la population et leur utilisation à des fins statistiques», dans *Etat Civil italien* n. 5, mai 1979.
15. Actes du Centenaire de l'International Statistical Institute (ISI), Amsterdam, 1985.
16. F. MAROZZA, «Possibilità teoriche di coordinamento informatico delle fonti di informazione sulla presenza degli stranieri in Italia : il linkage dei vari archivi», dans *Studi Emigrazione*, n. 82-83, Roma 1986.
17. L. ALEXANDER, «La liaison des données statistiques et son effet sur le droit à la protection de la vie privée».
18. L.H. COX et R.F. BORUCH, «Emerging policy issues in record linkage and privacy».
19. G. PAAS, «Statistical record linkage methodology : state of the art and future prospective».
20. P. JENSEN, L. TRYGENSEN, «Linkage of record on objects of different kinds and methodological problems and practical experience».